

Workshop / atelier

- Modèle lucernois de comptabilité analytique
 - Comptabilité des immobilisations (tenue)
 - Mode d'amortissement
-

Séminaire de la CACSFC
du 15 septembre 2006

Michel Walthert, responsable des finances communales, OACOT, BE

Erwin Galliker, Préfecture du district de Hochdorf, LU

Wigger Edi, chef de secteur, Préfecture de Willisau, LU

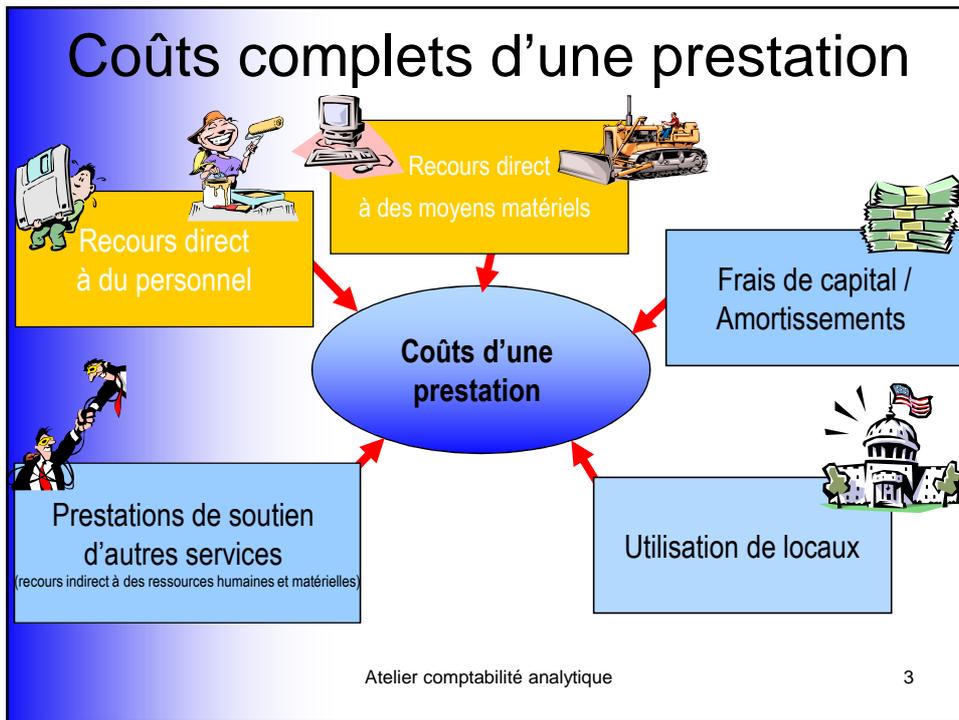
1

Questions à débattre

- L'introduction de la comptabilité analytique dans les communes est-elle en principe souhaitée ?
- Quand est-il de l'introduction de la comptabilité analytique dans les communes des cantons ici représentés ? (intention, état des travaux, législation)
- Le changement du mode d'amortissement (dépréciation) est-il jugé judicieux ?

Atelier comptabilité analytique

2



Calcul des charges par nature			Calcul des sections de charges			Calcul par unité d'imputation		
Charges du compte de fonctionnement MHC	Délimitation	Coûts	Bâtiments Centre de coûts de support	Administration Centre principal	Exécutif Centre principal	Contrôle des habitants	Poursuites	Constructions
•		→				→		
•	+/-	→				→		
		•						
		•						
		•						
		•						
						Coûts directs		
			•	→	→	→	→	→
			•	→	→	→	→	→
			•	→	→	→	→	→
						Coûts indirects		
						Coûts complets		

Principes de répartition et d'imputation

Atelier comptabilité analytique 4

Bases légales du canton de LU

- **§ 88, al. 2 de la loi sur les communes (SRL 150)**
- Le patrimoine administratif est amorti en fonction de sa durée d'utilisation. Il convient de tenir une comptabilité des immobilisations pour le patrimoine administratif, qui mette en évidence les investissements, la durée de l'amortissement et la valeur résiduelle.
- **§ 21 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (SRL 602)**
- Il convient de procéder à des écritures détaillées, dans la comptabilité des immobilisations, au sujet des différents objets à amortir. Celle-ci doit en particulier mettre en évidence à tout moment la valeur résiduelle de l'immobilisation et le reste de la durée de l'amortissement. La comptabilité des immobilisations doit prendre en compte toutes les opérations financières comptabilisées dans le compte des investissements. En cas d'utilisations mixtes, l'immobilisation doit être subdivisée et faire l'objet d'inscriptions distinctes dans la comptabilité des immobilisations.

Atelier comptabilité analytique

5

Mode d'amortissement du patrimoine administratif des communes lucernoises

- jusqu'à maintenant: dégressif sur la base de la valeur résiduelle (6 ou 8%)
- désormais: linéaire, basé sur la durée d'utilisation

Atelier comptabilité analytique

6

Coûts calculés / écart entre comptabilité financière et comptabilité analytique

- Amortissements (dépréciations)
 - Conformément à la comptabilité des immobilisations (linéaire)
 - Amortissements supplémentaires uniquement dans la comptabilité financière
- Intérêts
 - Comptabilité financière : intérêts effectifs
 - Comptabilité analytique : linéaire par rapport à un taux d'intérêt moyen

Atelier comptabilité analytique

7

Durée d'utilisation d'immobilisations

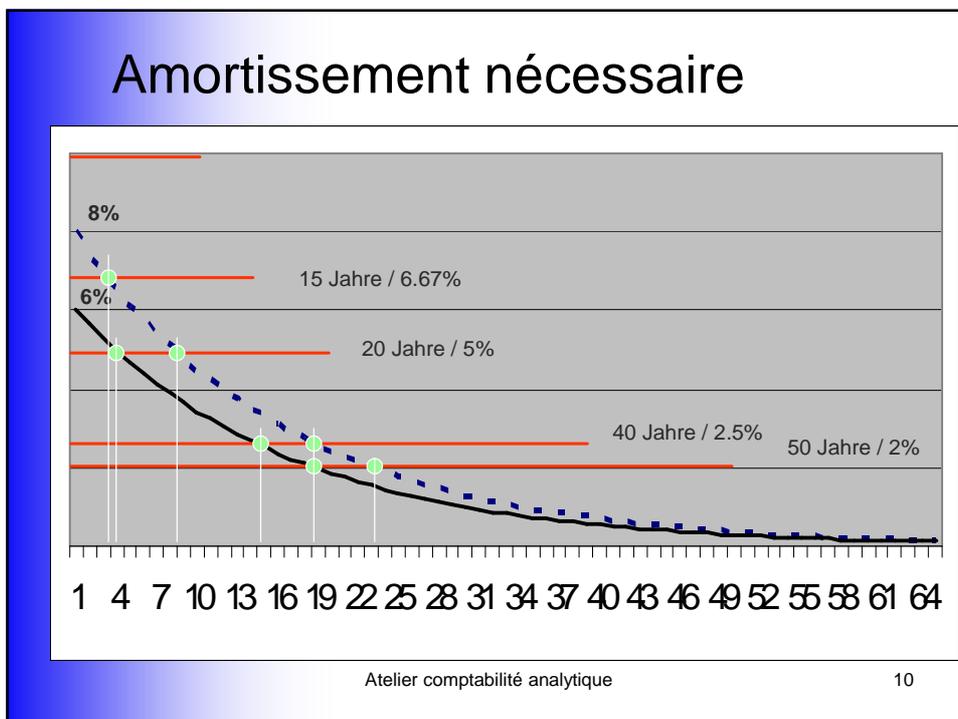
Bâtiments	40 ans / 2,5%
Ouvrages de génie civil	
a) Rue, places	20 ans / 5,0%
b) Réseaux de canalisation, conduites d'eau	50 ans / 2,0%
Aménagements locaux et régionaux	10 ans / 10,0%
Biens mobiliers, équipements, machines et véhicules à moteur	8 ans / 12,5%
Véhicules spéciaux	15 ans / 6,65%
Informatique et systèmes de communication	4 ans / 25,0 %
Découvert du bilan	10 ans / 10,0%
Sol, terrain	infinie / 0,0%

Atelier comptabilité analytique

8

Pratique en matière d'amortissement (comparaison entre l'ancienne et la nouvelle situation)

Année	Amortissement dégressif de la valeur résiduelle			Amortissement de la durée d'utilisation		
	Valeur selon compta. fin. Ancien système (6,00%)			Valeur selon le calcul des coûts Durée de l'utilisation: 40 ans		
	PA au 1.1.	Amortiss.	PA au 31.12.	PA au 1.1.	Amortiss.	PA au 31.12.
1992 (1)	5'000'000	300'000	4'700'000	5'000'000	125'000	4'875'000
1993 (2)	4'700'000	282'000	4'418'000	4'875'000	125'000	4'750'000
1994 (3)	4'418'000	265'080	4'152'920	4'750'000	125'000	4'625'000
.....						
2000 (9)	3'047'845	182'871	2'864'974	4'000'000	125'000	3'875'000
2001 (10)	2'864'974	171'898	2'693'076	3'875'000	125'000	3'750'000
2002 (11)	2'693'076	161'585	2'531'491	3'750'000	125'000	3'625'000
2003 (12)	2'531'491	151'889	2'379'602	3'625'000	125'000	3'500'000
2004 (13)	2'379'602	142'776	2'236'825	3'500'000	125'000	3'375'000
2005 (14)	2'236'825	134'210	2'102'615	3'375'000	125'000	3'250'000
2006 (15)	2'102'615	126'157	1'976'458	3'250'000	125'000	3'125'000
2007 (16)	1'976'458	118'587	1'857'871	3'125'000	125'000	3'000'000



Cas spéciaux

- Amortissements supplémentaires
 - Uniquement dans la comptabilité financière
 - Adaptation des amortissements de la comptabilité financière à compter de l'année prochaine (la valeur résiduelle est amortie de manière linéaire en fonction de la valeur d'utilisation restante)
- Amortissements spéciaux
 - En cas de disparition de l'immobilisation avant que la durée d'utilisation ne soit entièrement écoulée
 - Dans le cas du calcul des coûts et de la comptabilité financière, amortir à 0 fr.

Atelier comptabilité analytique

11

Effets du changement de système

- Le changement du mode d'amortissement conduit-il à un soulagement ou une charge supplémentaire pour le compte de fonctionnement ?
- Canton de Berne : Motion Hänni

Atelier comptabilité analytique

12



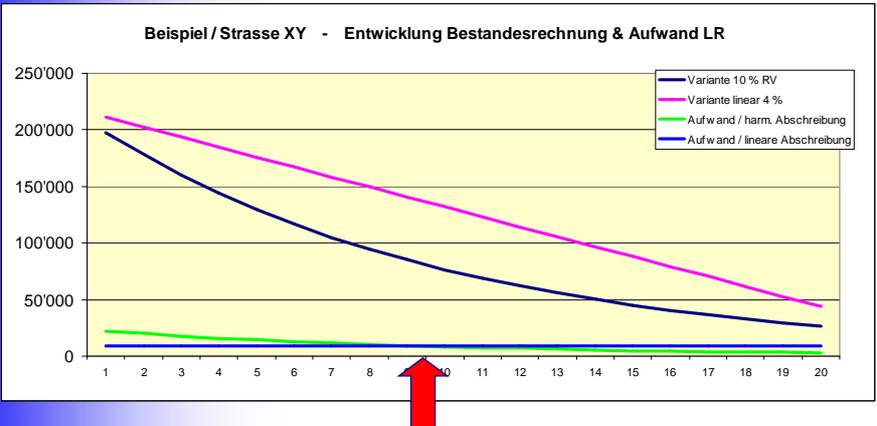
Explications du canton de BE (Motion parlementaire)

- Le canton Berne s'est vu contraint d'analyser la pratique d'amortissement du patrimoine administratif appliquée par les communes.
- Le Grand Conseil a en effet enregistré le dépôt d'une motion demandant une révision des prescriptions relatives à la dépréciation du patrimoine administratif.
- Le système actuel prévoit une dépréciation harmonisée de la valeur résiduelle.
- Cela a amené le canton Berne à élaborer un rapport relatif à ce thème.
- En marge à la réunion de travail d'aujourd'hui consacrée à la comptabilité analytique, il nous a semblé judicieux de présenter ici également les résultats du rapport de l'OACOT.

Atelier comptabilité analytique 13



Différence entre amortissement linéaire et dégressif



Beispiel / Strasse XY - Entwicklung Bestandesrechnung & Aufwand LR

Periode	Variante 10 % RV	Variante linear 4 %	Aufwand / harm. Abschreibung	Aufwand / lineare Abschreibung
1	200000	210000	25000	20000
2	180000	195000	22000	18000
3	160000	180000	19000	16000
4	140000	165000	16000	14000
5	120000	150000	13000	12000
6	100000	135000	10000	10000
7	80000	120000	7000	8000
8	60000	105000	4000	6000
9	40000	90000	1000	4000
10	20000	75000	0	2000
11	10000	60000	0	1000
12	5000	45000	0	500
13	2000	30000	0	200
14	1000	15000	0	100
15	500	10000	0	50
16	200	7500	0	20
17	100	5000	0	10
18	50	3000	0	5
19	20	1500	0	2
20	10	1000	0	1

Atelier comptabilité analytique 14

Notre simulation

- Le but était en fait de réaliser une simulation sur la base de données effectives provenant des communes.
- A cet effet, les données de trois communes bernoises ont été récoltées.
- Ces chiffres extraits des bilans des communes A, B et C ont ensuite été travaillés.
- Ces données regroupent une période de 20 ans (soit de 1985 à 2004).



Atelier comptabilité analytique

15

Amortissement linéaire

Les données des trois communes ont été examinées en profondeur et analysées.
Les postes du bilan des trois secteurs suivants ont été pris en considération :

- 1141 Ouvrage de génie civil**
- 1143 Terrains bâtis**
- 1146 Mobilier, machines, véhicules**

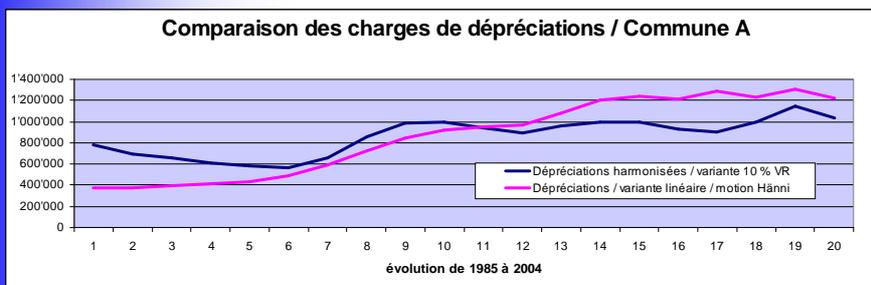
Objets, genre d'objets	taux d'amort. en %	durée de vie en année
Aménagement routier, nouveau	4	25
Aménagement routier, renouvellement	7	14
Installations sportives, piscine	5	20
Mobilier administratif	15	7
Mobilier scolaire	5	20
Véhicules, sapeurs pompiers	15	7
Véhicules, voirie	15	7
Bâtiments scolaires	5	20
Bâtiments administratifs	5	20
Installations techniques, chauffage etc.	15	7
Installations informatiques	25	4

Atelier comptabilité analytique

16



A titre d'exemple Résultats pour la commune A



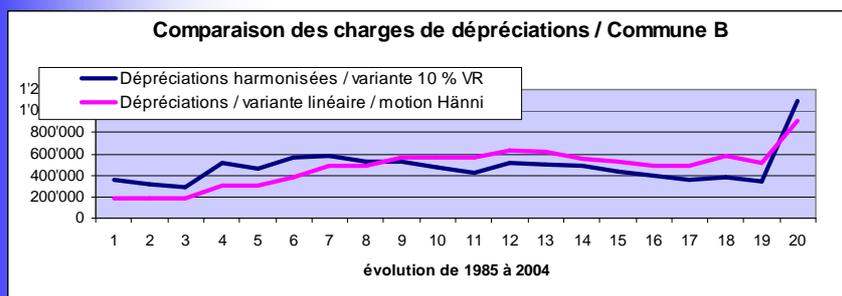
Comparaison de la charge d'amortissement / Commune A
 Dépréciation harmonisée / Variante 10 % de la valeur résiduelle
 Amortissement linéaire selon variante Motion Hänni
 durée de 1985-2004

Atelier comptabilité analytique

17



A titre d'exemple Résultats pour la commune B



Comparaison de la charge d'amortissement / Commune B
 Dépréciation harmonisée / Variante 10 % de la valeur résiduelle
 Amortissement linéaire selon variante Motion Hänni
 durée de 1985-2004

Atelier comptabilité analytique

18

Conclusions



- Le système actuel de dépréciation offre bien des avantages par rapport au système d'amortissement linéaire (et ce, au delà des théories et des idées préconçues)
 - L'équilibre budgétaire est garanti
 - La mise en pratique et le contrôle sont simples
 - Dans deux cas sur les trois examinés, la charge de dépréciation est inférieure en moyenne et sur la durée de la période examinée (raison : des investissements de renouvellement à intervalles réguliers conduisent à une mixité des investissements, à une diminution et/ou à la suppression des avantages induits par un système d'amortissement linéaire)
- Le système actuel permet aussi une pratique d'amortissement basée sur les principes de l'économie (seul le 10 % du total du PA doit être appliqué)
- Les amortissements linéaires compliquent la comptabilité
 - une comptabilité des immobilisations est obligatoire
 - il est nécessaire de disposer d'un logiciel approprié
 - un ajustement courant de la comptabilité des immobilisations est impératif

Michel Walther, dipl. MPA
responsable des finances communales
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
Berne

Atelier comptabilité analytique

19

La comptabilité des immobilisations montre :

- la valeur d'acquisition (selon le compte des investissements)
- la durée d'utilisation
- la durée d'utilisation résiduelle
- la valeur résiduelle de l'immobilisation (valeur selon la comptabilité analytique)
- la valeur inscrite au bilan (valeur selon la comptabilité financière)

Atelier comptabilité analytique

20

Utilisation mixte

- Utilisation mixte = durée d'utilisation variable
- Subdiviser l'immobilisation dans la comptabilité des immobilisations
- Exemple d'une station de pompage (coûts: 500 000 fr.):
 - Bâtiment: 350 000 fr.; durée d'utilisation: 40 ans
 - Machines: 150 000 fr.; durée d'utilisation: 8 ans

Atelier comptabilité analytique

21

Saisie rétroactive de toutes les valeurs d'immobilisation

Tous les objets du patrimoine administratif dont la durée d'utilisation n'est pas encore écoulée doivent être inscrits dans la comptabilité des immobilisations (§ 32, al. 1, lit. b ordonnance sur la gestion financière des communes), que les biens du patrimoine aient déjà été intégralement amortis dans le bilan ou non.

Atelier comptabilité analytique

22

Valeurs historiques de la comptabilité analytique

- Vérifier pour tous les investissements si la durée d'utilisation n'est pas déjà écoulee
- Sol, terrain
 - Prix de vente
 - Si les terrains ont « toujours » été en possession de la commune, la valeur se situe entre 5 et 10 francs le m²

Atelier comptabilité analytique

23

Provenance des données ?

- Bilan
- Compte des investissements
- PV des assemblées communales des 50 dernières années (arrêtés concernant des crédits spéciaux)
- Plan général d'évacuation des eaux
- Autres cadastres
- Règlement routier
- **Sens commun**

Atelier comptabilité analytique

24

Nouvelle répartition des valeurs inscrites au bilan					
Compte	Désignation	Immobilis.	Valeur en %	Ancienne valeur selon compt. fin.	Nouvelle valeur selon compt. fin.
Génie civil					
1141.01	Canalisation	216 000	1,03	1'400'000	143'091
1141.02	Canalisation	1'768'000	8,46		1'171'230
1141.06	Route A	1'200'000	5,74	870'000	794'952
Bâtiments					
1143.01	Maison communale	2'780'000	13,30	1'690'450	1'841'639
1143.02	Ecole	14'375'000	68,78	9'350'400	9'522'865
Autres inv. propres					
1149.01	Camion pompiers		1,51	334'260	209'029
Subventions d'investis.					
1162.01	Buvette du FC	245'000	1,17	200'000	162'303
	Total	20'899'535	100,00	13'845'110	13'845'110

Questions à débattre

- L'introduction de la comptabilité analytique dans les communes est-elle en principe souhaitée ?
- Quand est-il de l'introduction de la comptabilité analytique dans les communes des cantons ici représentés ? (intention, état des travaux, législation)
- Le changement du mode d'amortissement (dépréciation) est-il jugé judicieux ?